



CAZIN PERROCHAUD
association

FAM EQUINOXE

PROJET D'ETABLISSEMENT
2024-2028

Septembre 2024



Sommaire

L'édito du Président	page 4
Nos missions	page 7
Le public	page 10
L'accompagnement	page 13
Qualité et bientraitance	page 20
Les professionnels	page 24

L'édito du Président

Le projet d'établissement est la déclinaison opérationnelle du projet Associatif.

L'Association Cazin Perrochaud a pour mission de répondre à des besoins identifiés sur les différents territoires mais l'essence même de cette mission, c'est d'accompagner les personnes et de favoriser leur inclusion sociale et sociétale

Au fil des pages de ce document, vous allez découvrir comment sont mises en pratique les valeurs de l'Association Cazin-Perrochaud telles qu'affirmées dans le projet associatif 2022 - 2027

Il me semble important de les rappeler :

Laïcité, Non lucrativité ; Humanisme ; Bienveillance et Solidarité.

Défendre, promouvoir, partager et appliquer ces valeurs c'est ce qui sous-tend le travail de tous les professionnels de l'établissement.

Les femmes et les hommes qui œuvrent auprès des usagers sont comme vous et moi, contrariés un jour, enjoués un autre, avec leurs joies et leurs peines...mais ils ont un point commun : la passion de leurs métiers !

Ce document, ils l'ont établi ensemble.

La lecture de ce projet vous fera découvrir qui ils sont, ce qu'ils font, quels sont leurs projets.

Il répond aux orientations définies par le Conseil d'Administration et en particulier la première d'entre elles : L'autodétermination ! Chaque usager doit être auteur et acteur de sa vie.

Il est donc essentiel de favoriser sa participation et celle de sa famille pour une véritable co-construction de son parcours de vie.

Ce document illustre l'attention portée aux personnes accompagnées et décrit les moyens et les actions pour que les orientations associatives se traduisent pour elles au quotidien.

Enfin, ce projet intègre la démarche Qualité. Le SMQ (Système de Management de la Qualité) permet d'assurer le suivi, le traitement des actions liées à la bienveillance, à la qualité de vie au travail et à la démarche de progrès dans tous les domaines.

C'est sur ce capital humain et ces valeurs partagées que l'Association Cazin-Perrochaud assure sa pérennité et poursuit son action depuis plus de 130 ans.

Alors je vous en souhaite bonne lecture !

Le Président
Jean-Bernard CYFFERS

Qui sommes-nous ?

Créée en 1892 et reconnue d'Intérêt Général, l'Association intervient dans les domaines du handicap moteur chez l'enfant et l'adulte, des troubles du comportement chez l'enfant et le domaine social de la petite enfance.

480

Personnes
accompagnées



15

Etablissements
& services



450

Salariés



Nos territoires d'intervention

- ▶ Calaisis
- ▶ Bassin minier
- ▶ Boulonnais
- ▶ Montreuillois



Nos valeurs

Chacune des valeurs partagées constitue le socle de notre action, y adhérer et les respecter permet la cohérence des actions entreprises.

Laïcité

Garantir à chacun le respect de ses croyances et convictions sans aucune forme de discrimination.

Humanisme

Affirmer la valeur et la dignité de l'être humain dans le respect de la devise de la République : Liberté, Egalité, Fraternité.

Non-lucrativité

Un engagement humaniste et citoyen dans une logique d'utilité publique.

Bienveillance

Reconnaître chacun pour ce qu'il est et non pour ce que l'on voudrait qu'il soit.

Solidarité

Une relation sociale équitable qui promeut le bien vivre ensemble.



NOS MISSIONS

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



Réglementations et repères juridiques

Loi
d'orientation
n°75-534 du
30 juin 1975

Vise l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, établissant des droits à compensation et des structures de soutien en France.

Décret
N°78-1211 du
26 décembre
1978

Concernant les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), précise les modalités de création, de fonctionnement et de financement de ces établissements destinés à l'accueil des personnes handicapées nécessitant une surveillance médicale constante et un soutien quotidien pour les actes de la vie.

Loi
n°2002-2
du 2 janvier
2002

Rénove l'action sociale et médico-sociale en France, renforçant les droits des usagers et introduisant des exigences de qualité dans les services. Elle vise à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, et à garantir l'égalité de traitement. La loi met un accent particulier sur la participation des usagers dans les décisions les concernant et sur l'évaluation des établissements et services.

Loi du 11
février 2005

Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elle vise à garantir l'intégration pleine et entière des personnes handicapées dans la société. Elle renforce leur droit à l'autonomie, améliore l'accessibilité des lieux publics, des transports, et de l'emploi, et établit le principe de compensation des conséquences du handicap.

Décret
n° 2009-
322 du 20
mars 2009

Etablit des conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement pour les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM), et les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH). Il définit les publics ciblés, leurs besoins, les missions des établissements, et instaure des obligations en matière d'activité et de composition du plateau technique.

Loi
N° 2019-222
du 23 mars
2019

Renforce l'inclusion des personnes handicapées en leur permettant de participer pleinement à la vie démocratique. La loi consacre le principe selon lequel toutes les personnes sous tutelle conservent automatiquement leur droit de vote, sauf décision contraire exceptionnelle d'un juge. En garantissant ce droit, la loi reconnaît la capacité de ces personnes à exercer leurs droits fondamentaux et renforce ainsi leur autonomie et leur citoyenneté.

Agréments et habilitations

Date d'ouverture	Janvier 1989
Agrément	24 août 1988 Modifié le 24 Décembre 1998 20 places d'adultes en internat 5 places d'adultes en accueil de jour 1 place d'accueil temporaire en internat.

Conventions et partenariats



LE PUBLIC

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



3.1 Le public accueilli : caractéristiques, évolutions et parcours de vie

Internat et accueil de jour

Ces dernières années ont marqué une évolution notable dans le profil des personnes que nous accompagnons. Initialement concentrés sur l'accompagnement des personnes polyhandicapées, nous voyons désormais un nombre croissant d'individus avec des déficiences intellectuelles ou des troubles du spectre autistique rejoindre notre établissement. Cette évolution traduit un élargissement de nos services, où désormais, environ un tiers des résidents est touché par un polyhandicap, un autre tiers par des déficiences motrices, et le reste par des déficiences intellectuelles.

Les raisons d'admission sont variées, incluant le passage d'établissements pour enfants à ceux pour adultes, les défis liés au vieillissement, ou encore la nécessité pour les proches aidants de trouver un soutien externe, sans oublier les réorientations depuis d'autres établissements. Notre capacité à accueillir des résidents directement de leur domicile souligne notre engagement à proposer un environnement adapté aux besoins uniques de chaque personne, reflétant notre objectif d'offrir une intégration personnalisée.

Accueil temporaire

Mis à part l'année exceptionnelle de 2020, impactée par la crise du COVID, nous remarquons une augmentation significative du nombre de séjours d'accueil temporaire, évoluant de moins de 30 à plus de 45. Cette croissance montre notre engagement à élargir l'accès à nos services pour répondre aux besoins d'un plus grand nombre de personnes. Simultanément, nous avons réduit la durée des séjours afin d'optimiser notre capacité d'accueil, ce qui permet à davantage de résidents et de proches aidants de profiter de séjours.

3.2 Expression et participation des usagers

Conception du Projet Personnalisé

Conformément à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002, l'établissement implique les résidents dans l'élaboration et la mise à jour annuelle de leur projet personnalisé. Ce

processus commence par un entretien visant à recueillir les souhaits des résidents, en étroite collaboration avec eux, et fait l'objet d'une révision annuelle afin de garantir que le projet reste en adéquation avec l'évolution des besoins de la personne accompagnée.

Réunions de Résidents

Des réunions mensuelles de résidents sont organisées pour offrir un espace d'expression libre sur les divers aspects de la vie dans l'établissement. Cela témoigne de l'engagement de l'établissement à favoriser une participation active des résidents dans les décisions, tout en améliorant continuellement la qualité des services proposés. Ces réunions, conformes à l'article L311-3 du CASF, permettent aux résidents de formuler des suggestions et d'exprimer leurs préoccupations. Elles renforcent la transparence, favorisent le bien-être et la qualité de vie, et permettent un suivi des décisions prises, reflétant notre engagement pour une approche participative et démocratique.

Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS), instauré conformément aux dispositions de l'article L311-6 du CASF, constitue un organe essentiel dans la vie de l'établissement. Présidé par un résident élu, ce conseil, résultat d'une démarche démocratique, vise à impliquer les résidents dans les décisions qui les concernent. Les réunions, organisées au moins trois fois par an, sont préparées en concertation avec les résidents et des représentants des familles, en conformité avec les dispositions législatives.

Commission Restauration

Dans l'esprit de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, la Commission Restauration incarne l'engagement de l'établissement à améliorer la qualité de vie des résidents en prenant en compte leurs avis concernant la restauration. La Commission se réunit 4 fois par an. Ce travail collaboratif entre résidents, personnel et prestataires témoigne du respect des droits des usagers et du dévouement de l'établissement à leur bien-être, dans le cadre des normes réglementaires en vigueur.

3.3 Les relations avec la famille et l'entourage

Conformément aux principes énoncés par les lois n°2002-2 du 2 janvier 2002 et n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, l'établissement s'engage à encourager et à faciliter le maintien des liens entre les résidents et leurs familles ou proches. Cette démarche s'inscrit dans les valeurs du projet associatif, en promouvant un environnement accueillant et inclusif pour tous.

Accueil et orientation

L'établissement accorde une importance particulière à l'accueil et à l'orientation des familles et proches des résidents. En collaboration avec le Conseil Départemental, une convention a été établie dans le cadre du projet « guichet unique » au sein de la maison de l'autonomie, afin de simplifier les démarches administratives pour les familles et de leur offrir un accompagnement centralisé et adapté à leurs besoins.

Documentation et information

L'établissement remet au résident ou son représentant légal un ensemble de documents essentiels, incluant le règlement de fonctionnement, le livret d'accueil, et la charte associative. Ces documents et leurs annexes fournissent des informations détaillées sur la vie au sein de l'établissement ainsi que sur les droits et devoirs des résidents et de leurs familles. Une visite de préadmission est également organisée pour permettre de découvrir l'établissement et répondre à toutes les questions du futur résidents et de son représentant.

Contrat de séjour et projets personnalisés

Le contrat de séjour, définit les droits et obligations réciproques entre l'établissement et la personne accompagnée, Il précise les conditions d'accueil, les prestations proposées, et les engagements réciproques pour garantir un accompagnement adapté aux besoins de la personne.

Maintien des liens familiaux

Diverses mesures sont mises en œuvre pour favoriser le maintien des liens familiaux, telles que l'utilisation d'outils numériques pour faciliter les échanges . Un ordinateur avec accès à Internet est mis à disposition des résidents et de leurs familles pour faciliter les contacts. Ces initiatives sont suivies et consignées dans un dossier dédié. Les familles ont également

la possibilité de visiter leurs proches au sein de l'établissement lorsqu'elles le souhaitent.

Soutien aux familles

L'établissement joue un rôle de soutien pour les familles en proposant des séjours d'accueil temporaire, afin de soulager les aidants, et des conseils en ergothérapie pour adapter le domicile si nécessaire. L'équipe de professionnels reste à disposition pour répondre à toute question concernant le contrat de séjour ou le projet personnalisé.

Espace dédié aux familles

En 2015, une réhabilitation partielle des locaux a permis la création d'un espace famille, comprenant un salon avec cuisine, une chambre pour trois personnes, et une salle de bain. Cet espace multifonctionnel est destiné à offrir un cadre propice aux moments privilégiés entre résidents et familles, qu'il s'agisse de visites de courte durée, d'hébergement temporaire ou pour tester un projet de vie en autonomie.

Cet engagement pour le maintien et le renforcement des liens familiaux reflète notre conviction que la famille et l'entourage jouent un rôle central dans le bien-être des résidents. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs de notre projet associatif et répond aux exigences législatives en vigueur.

L'ACCOMPAGNEMENT

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



4.1 L'offre de service

Le FAM propose les modes d'accueil suivants :

- **L'internat**

L'effectif agréé est de 20 personnes accueillies en internat complet tout au long de l'année.

- **L'accueil de jour**

L'accueil de jour est ouvert 210 jours par an, du lundi au vendredi, de 8h45 à 17h.

L'accueil peut également être modulé, une personne pouvant n'être accueillie que certains jours de la semaine, tels que définit dans le contrat de séjour.

L'effectif agréé est de 5 personnes pour le FAM.

Les personnes accueillies sont prises chez elles et ramenées le soir par le service de transport associatif. Elles doivent, de fait, habiter à proximité de l'établissement.

- **L'accueil temporaire**

En fonction des périodes déjà effectuées dans d'autres établissements, et dans une limite de 90 jours par an, 1 personne peut être accueillie dans le cadre de l'internat au sein de l'établissement.

Ces trois approches d'accueil sont élaborées pour garantir un accompagnement personnalisé, ajusté aux besoins et aux aspirations de chacun. Nous nous engageons à offrir un cadre où tous les résidents peuvent se sentir accompagnés, compris et estimés.

4.2 Les modalités d'admission

Les FAM accueillent des personnes des deux sexes, ayant généralement 20 ans ou plus, qui ont atteint l'âge limite de l'accompagnement dans les établissements pour enfants. Les candidats doivent détenir une notification d'orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et sont, de préférence, originaires du département. Pour l'accueil temporaire, les candidats peuvent provenir de toute la France.

Les critères limitant l'admission sont les seuls troubles psychiatriques prédominants qui représentent un danger pour la personne ou pour autrui. Les admissions sont décidées par la commission d'admission de l'établissement, en fonction de ses compétences spécifiques.

Procédure d'admission :

1. Dépôt de la candidature

La demande d'admission doit être formulée par écrit et accompagnée d'un dossier complet comprenant des données médicales, sociales et éducatives récentes, ainsi que d'une mesure de protection juridique le cas échéant, pour les majeurs protégés.

2. Examen du dossier

Le dossier complet est soumis à l'avis consultatif des acteurs institutionnels concernés. La décision, qu'elle soit favorable ou défavorable, est communiquée par courrier à la personne.

3. Visite de préadmission

Si la demande est retenue, une visite de préadmission est organisée. Au cours de cette visite, des documents tels que le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, et la charte des droits et libertés sont remis au résident et/ou à son représentant légal. En raison du nombre important de demandes, une liste d'attente est constituée.

4. Admission

Une réunion préparatoire avec les acteurs institutionnels précède l'admission. Le contrat de séjour est envoyé en même temps que la confirmation de l'admission. L'arrivée du résident se fait généralement après 14h30 et un inventaire de ses effets personnels est réalisé à son arrivée.

Procédure pour l'accueil temporaire

La procédure d'admission pour l'accueil temporaire est identique à celle de l'accueil permanent, à laquelle s'ajoute un inventaire des effets personnels réalisé au début et à la fin du séjour. Un bilan du séjour est également effectué.

4.3 L'organisation interne de l'offre de service et des prestations

L'organisation interne de notre offre de service est directement structurée par les projets personnalisés des résidents, assurant que chaque aspect du fonctionnement de l'établissement réponde à leurs besoins spécifiques, en favorisant leur épanouissement individuel.

L'organisation

L'organisation interne de l'établissement est structurée en équipes diverses, toutes engagées dans la réalisation des missions de l'établissement.

A la tête de l'animation générale, nous trouvons le directeur et l'adjointe du département adultes.

Ils sont épaulés par un chef de service et un cadre de santé, formant l'équipe de direction. Cette hiérarchie claire assure une répartition efficace des rôles et des responsabilités.

Chaque personne qui travaille au sein de l'établissement, quels que soient son rôle et son secteur d'activité, contribue directement à atteindre les objectifs fixés.

Cette contribution individuelle est fondamentale, car elle impacte directement la qualité des services offerts. En pratique, cela signifie que chaque action, chaque tâche accomplie par le personnel aide à maintenir des normes élevées de service et à les améliorer. Ce processus d'amélioration continue est crucial pour s'assurer que les services restent adaptés et efficaces face aux besoins changeants des usagers et aux nouvelles exigences du secteur.

Les responsabilités de chaque professionnel sont précisément délimitées dans des fiches de poste détaillées, garantissant ainsi que chaque fonction est clairement définie et alignée avec les attentes institutionnelles.

Pour faciliter la communication et l'organisation interne, l'établissement a mis en place divers espaces de réunion. Ces lieux servent à la diffusion d'informations, à l'assurance de la cohérence des interventions et à la facilitation de la prise de décisions stratégiques. Ces réunions régulières

permettent également d'identifier et de répondre aux besoins émergents, grâce à la formation de groupes de travail institutionnels programmés pour réfléchir sur des thématiques spécifiques.

Enfin, l'établissement fonctionne en continu pour garantir une prise en charge sans interruption des personnes accompagnées. Cette permanence est assurée par une présence continue des accompagnants, ainsi que par une gestion continue de la direction, y compris pendant les astreintes couvrant les nuits, les week-ends et les jours fériés. Une astreinte technique est également mise en place, mutualisée à l'échelle associative avec des prestataires spécialisés sélectionnés en fonction de leur domaine d'expertise.

Cette structure opérationnelle permet de répondre efficacement à toutes les situations d'urgence et de maintenir le bon fonctionnement de l'établissement à tout moment.

Le dossier informatisé de l'utilisateur

Depuis 2020, tous les établissements de l'Association utilisent le logiciel **Ogiry de Socianova** pour la gestion quotidienne des informations relatives aux résidents. Ce logiciel centralise les données administratives, socio-éducatives, médicales, paramédicales et professionnelles des personnes accompagnées par le FAM

Ogiry est un outil essentiel à l'élaboration des projets personnalisés des résidents. Il facilite la définition des objectifs, leur évaluation, ainsi que la planification et le suivi des actions qui en découlent. Sur la base de la cartographie fonctionnelle du système d'information du parcours de l'utilisateur, proposée par l'ANAP, le FAM utilise l'ensemble des blocs fonctionnels, à l'exception de la gestion de la relation usager.

4.4 Les moyens matériels

L'hébergement pour l'internat et l'accueil temporaire

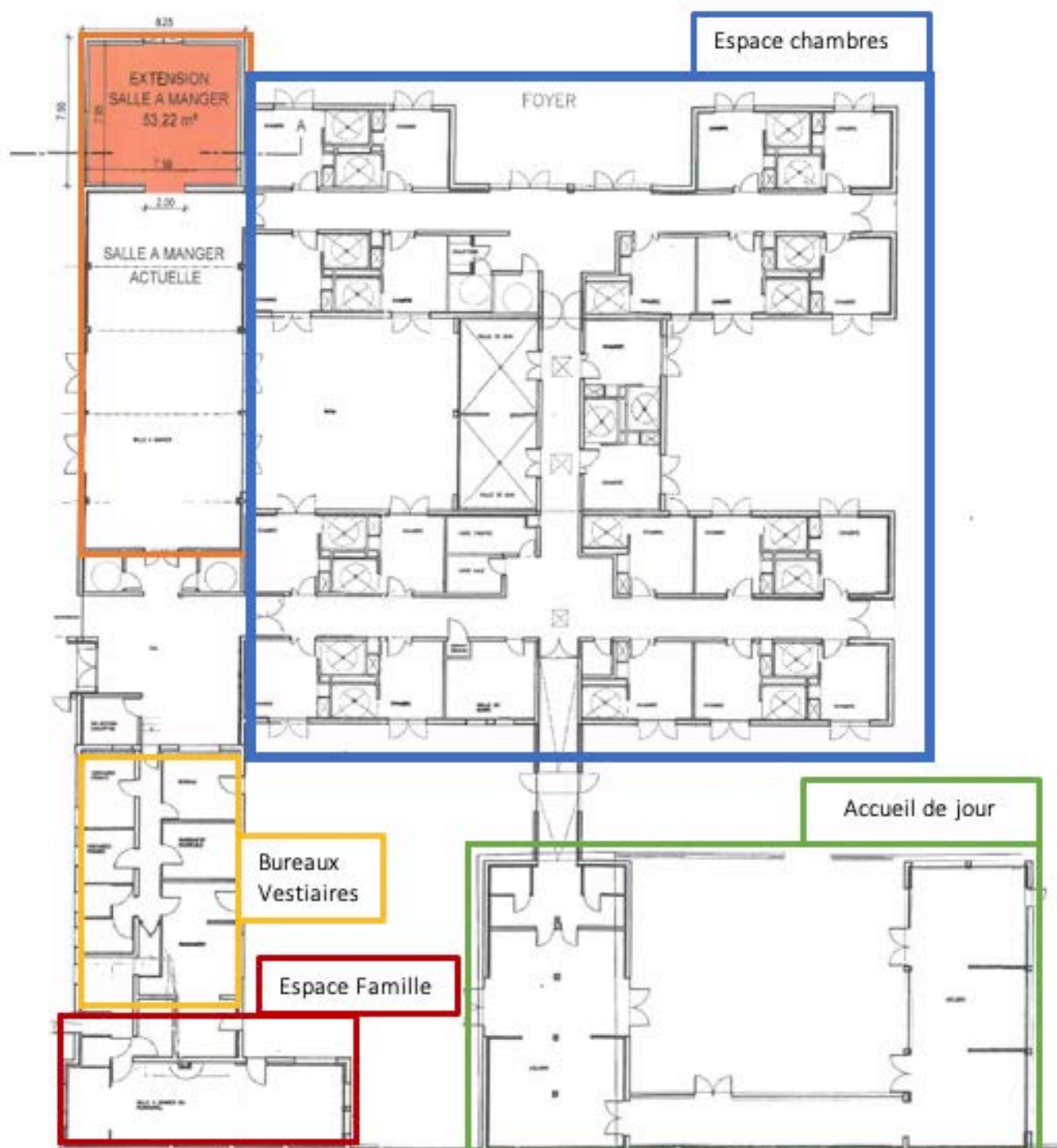
Le Foyer d'Accueil médicalisé est organisé autour de 4 espaces.

- 1 espace chambre comportant les 21 chambres d'internat et d'accueil temporaire
- 1 espace salle à manger
- 1 espace dédié à l'accueil de jour
- 1 espace bureaux et vestiaires
- 1 espace famille

L'accueil de jour

Actuellement les résidents de l'accueil de jour sont réunis avec ceux de la MAS La Dune Au Vent , le lieu dédié à ce service se situe dans une partie du bâtiment du FAM Equinoxe.

Un nouveau lieu spécialement dédié à cet accueil est prévu dans le projet d'humanisation de la MAS. Cet espace sera constitué d'une grande pièce de vie de 100 m², d'un espace de rangement, de 2 salles de bain et de 3 espaces de repos.



Le FAM Equinoxe étant construit sur le même site que celui de la Maison d'Accueil spécialisée La Dune au Vent, plusieurs services et espaces sont mutualisés. Le FAM bénéficie donc d'un grand espace de vie d'un peu moins de 300 m² permettant de se réunir lors d'activités festives.

Dans le cadre des travaux d'humanisation de la MAS, l'établissement possèdera également une salle de sport qui bénéficiera aux résidents du FAM..

La restauration

La restauration est confiée à un prestataire spécialisé, garantissant la préparation de repas sur place et répondant aux besoins spécifiques des résidents. Cette gestion permet une adaptation précise des repas aux régimes alimentaires particuliers, ainsi qu'au respect des croyances religieuses. La qualité des repas fait l'objet d'une attention constante grâce à une collaboration étroite avec le prestataire, visant à offrir une alimentation saine et équilibrée.

La blanchisserie

La blanchisserie interne de l'établissement est un atout considérable. Grâce à l'utilisation de la méthode RABC ¹, la gestion du linge des résidents est effectuée avec une attention particulière à la réduction des risques de contamination. Cette organisation interne permet de répondre rapidement aux besoins des résidents, garantissant que leur linge est propre et disponible en permanence.

L'atelier de maintenance

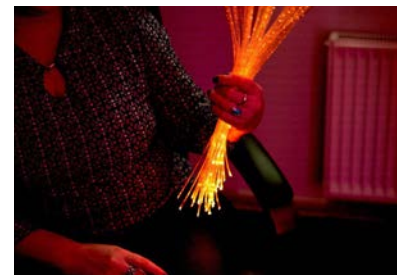
Le FAM dispose également d'un atelier de maintenance, équipé pour assurer une intervention rapide et efficace sur les infrastructures. Cet atelier est essentiel pour maintenir en bon état l'ensemble des équipements et installations du bâtiment, garantissant ainsi la sécurité des résidents et du personnel. La capacité à résoudre rapidement les incidents techniques contribue à prévenir les risques et à maintenir un environnement sécurisé.

L'atelier cuisine thérapeutique

La cuisine thérapeutique commune à la maison d'accueil spécialisée et au FAM Equinoxe est spécialement conçue pour accueillir des ateliers culinaires adaptés aux personnes à mobilité réduite. Équipée d'installations ergonomiques et accessibles, cette cuisine permet aux résidents de participer activement à la préparation de repas dans un cadre sécurisé et adapté à leurs besoins. Les plans de travail réglables en hauteur, les équipements facilement accessibles et les outils adaptés assurent que chaque participant peut cuisiner confortablement et en toute sécurité.

L'espace snoezelen

L'espace Snoezelen du FAM est un environnement multisensoriel conçu pour offrir détente et stimulation aux résidents, en particulier ceux ayant des troubles sensoriels ou cognitifs. Grâce à des lumières douces, des textures variées et des sons apaisants, cet espace favorise la relaxation et contribue à réduire le stress et l'anxiété, tout en encourageant la communication et les interactions sociales.



L'espace famille

Notre établissement met à disposition un appartement familial, équipé pour répondre aux besoins de l'établissement met à disposition un appartement familial entièrement équipé, conçu pour accueillir les familles lors de visites ou pour des séjours conjoints avec le résident. Cet espace favorise les moments de partage dans un cadre confortable, adapté aux besoins des résidents et de leurs proches. Cet aménagement renforce les liens familiaux tout en assurant un confort optimal.

L'équipement des chambres

Chaque chambre de notre établissement est aménagée pour offrir confort et sécurité à nos résidents. Elle est équipée d'un lit médicalisé à hauteur ajustable, adapté aux besoins spécifiques de chaque individu. Pour garantir une assistance immédiate en cas de besoin, un système d'appel pour les soins est adapté à différents types de handicap. De plus, chaque chambre dispose de volets électriques pour faciliter l'ajustement de la lumière, ainsi que d'un équipement pour recevoir la TNT, offrant ainsi un large choix de programmes télévisés. Enfin, la décoration de la chambre est entièrement laissée au résident.

Le salon de coiffure-esthétique

Un salon de coiffure et d'esthétique est à disposition des résidents. Un coiffeur professionnel se déplace régulièrement pour fournir des services adaptés à chacun, offrant ainsi un soin personnalisé pour les résidents qui ne peuvent pas se rendre en salon extérieur.



Le matériel ergonomique

Notre établissement est équipé, de divers matériels ergonomiques conçus pour garantir à la fois la sécurité et le confort de nos résidents. Parmi ces équipements, nous disposons de lève-personnes, de verticalisateurs, de siège d'hygiène et de chariots douches. Ces dispositifs jouent un rôle important dans la prévention des chutes et des accidents, tout en facilitant le transfert et la prise en charge des résidents de manière douce et sécurisée.

Sécurité incendie

Notre établissement est doté d'une centrale incendie, entretenue conformément aux normes réglementaires actuelles pour garantir une sécurité maximale. En cas d'activation, en plus du déclenchement des alarmes, un

système automatisé appelle certains numéros de téléphone prédéfinis pour informer de la zone spécifique où l'incident a eu lieu. Ce mécanisme permet une réaction rapide et efficace, assurant ainsi la protection de tous les résidents et du personnel.

Equipement informatique

L'ensemble de notre bâtiment bénéficie d'un réseau Wi-Fi sécurisé, géré par un prestataire informatique, qui restreint l'accès aux personnes autorisées uniquement. Tous les employés ont accès à des ordinateurs partagés, équipés de ressources et d'applications nécessaires pour :

- Gérer le dossier informatisé de chaque usager, assurant ainsi un suivi détaillé et personnalisé dans Ogirys.
- Consulter leur planning de travail et les notes d'informations via le logiciel Octime.
- Accéder au logiciel Ageval pour la gestion de la qualité, qui inclut la documentation des procédures et la gestion des événements indésirables.
- Utiliser le logiciel HRmaps pour accéder aux catalogues de formation et gérer les entretiens professionnels.
- Pour le personnel soignant, interagir avec les chariots de médicaments connectés Oreus, qui contribuent à sécuriser le circuit des médicaments.

4.5 Ancrage des activités sur le territoire

Le FAM s'appuie sur un réseau local de partenaires pour assurer la qualité des soins et services proposés aux résidents :

Les établissements hospitaliers de la Fondation Hopale permettent aux résidents d'accéder à des spécialistes en fonction de leurs besoins de santé.

Le Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil-sur-Mer avec lequel une convention est passée pour la mise en œuvre de l'Hospitalisation à Domicile avec possibilité d'intervention au sein de la MAS.

La Mairie de Berck-sur-Mer dont un représentant siège au conseil de la vie sociale ; de même un représentant des usagers MAS/FAM participe à la commission municipale d'accessibilité.

France Travail accompagne l'établissement dans la gestion des offres d'emploi.

Le tribunal d'instance de Montreuil-sur-Mer où siège le juge des tutelles.

Des partenariats avec écoles, lycées et centres de formation permettent des échanges culturels, des stages professionnels et des interventions pédagogiques.

Les établissements médico-sociaux entretiennent des relations d'entraide régulières avec la MAS, notamment pour les séjours de vacances, les échanges de savoir-faire et les formations communes.

Enfin, des partenariats avec **des établissements culturels et sportifs** (Médiathèque de Berck, CINOS, Musée de Berck) garantissent aux résidents un accès à la vie culturelle, aux loisirs et aux activités sportives.



QUALITE & BIEN-TRAITANCE

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



5.1 Démarche Qualité & développement durable

La démarche qualité au service de l'accompagnement

Depuis 2008, l'établissement a mis en place une démarche qualité, afin d'assurer le perfectionnement et la sécurité de l'accompagnement proposé aux usagers par une amélioration continue des pratiques et organisations professionnelles. L'objectif à atteindre est d'harmoniser les méthodes, les outils et assurer la conformité des pratiques en lien avec les directives associatives, les lois et obligations de notre secteur d'activité. Cette volonté s'inscrit également dans le cadre de la loi 2002-2 et des recommandations de l'HAS.

Des moyens et des outils dédiés à la démarche

Un comité qualité (COQUAL) composé de Référents qualité, du Directeur du Département Enfants/Adultes, du Responsable qualité et gestion des risques est animé par l'Adjointe de Direction de la structure toutes les 6 semaines. Le COQUAL a pour mission de faire un point sur le système documentaire, de suivre l'analyse des événements indésirables et de coordonner les actions à mener par les groupes de travail. Les membres de ce comité qualité ont un rôle essentiel de partage et de communication sur la démarche auprès de leurs collègues.

Pour faciliter la mise en œuvre de la démarche d'amélioration, l'établissement dispose d'un logiciel de pilotage de la gestion de la qualité Ageval. Il vient soutenir le management par la qualité.

AGEVAL est accessible par tous les professionnels, à partir d'un identifiant et d'un code personnel, y compris à distance. AGEVAL permet d'investir de nombreux axes qualité tels que la gestion documentaire, les plans d'actions, les déclarations d'événements indésirables et leur analyse, le recueil de la satisfaction des usagers comme des professionnels, les audits et la gestion des risques...

L'évaluation de l'établissement

La loi du 24 juillet 2019 a fait évoluer les modalités de l'évaluation externe dans les établissements sociaux et médicosociaux. Sur la base d'un référentiel élaboré par la Haute Autorité de Santé, les établissements mènent désormais leur évaluation tous les 5 ans. Il appartient à l'autorité de contrôle (ARS) de déclencher celle-ci selon un

calendrier qu'elle établit. Elle se réalisera au Xème trimestre 20XX.

L'établissement/service avait effectué sa dernière évaluation interne en 2018 et des axes d'amélioration avaient alors été priorisés. Ce dispositif aujourd'hui disparaît et les modalités de la démarche qualité apparaissent chaque année au rapport d'activité de l'établissement.

Les réclamations et satisfaction des usagers et des familles

Le recueil de la satisfaction repose sur les échanges entre professionnels et familles, les observations menées, les échanges dans les réunions du CVS qui doit bien remplir ses missions.

Le recueil des plaintes et réclamations s'appuie à la fois sur le CVS mais également sur un registre obligatoire disponible au secrétariat permettant aux usagers, familles et visiteurs de les y consigner ils peuvent aussi y faire figurer des éléments de satisfactions. L'outil a été présenté au CVS. Dès qu'une réclamation est enregistrée sur ce document, la Direction de l'établissement ou du service y apporte une réponse.

Démarche de développement durable

L'Association Cazin Perrochaud souhaite affirmer son engagement dans le déploiement de pratiques respectueuses des principes du développement durable sur les volets, social, économique et environnemental. A ce titre, elle aspire à s'inscrire dans une politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Dans le respect des valeurs associatives, il s'agira pour l'établissement/service de veiller à la qualité de l'accompagnement des usagers ainsi qu'à la qualité de vie au travail des professionnels.

Concernant l'inscription dans une démarche d'écoresponsabilité, en lien avec l'évolution récente du cadre réglementaire (Loi Elan, Egalim2...), les travaux engagés (mise en place méthanisation, réduction du gaspillage alimentaire et tri des déchets, changement des bonbonnes d'eau par des fontaines à eau, gestion du recyclage papier, dématérialisation, mise en place de panneaux solaires, mutation vers des véhicules moins polluants...) ont vocation à se poursuivre.

5.2 Démarche Bienveillance

La bienveillance est un concept qui trouve ses fondements dans le respect de la personne, de sa dignité et de sa singularité. Elle est "l'enjeu d'une société toute entière, un enjeu d'humanité".

En cohérence avec ses valeurs, l'Association a donc mis en place depuis 2012 une politique de promotion de la bienveillance.

Plus récemment, dans son projet associatif 2022-2027, l'Association a formalisé ses orientations.

L'orientation n°1 est la promotion de l'autodétermination des personnes accompagnées, c'est-à-dire « la capacité à agir et gouverner sa vie à choisir et prendre des décisions libres d'influences externes exagérées » (Wehmeyer et Sands – 1966).

L'autodétermination est pour nous une valeur indissociable de toute action d'accompagnement, elle est une condition intangible de toute démarche éthique et vient étayer notre démarche de promotion de la bienveillance telle que définie ci-dessous :

« La bienveillance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance. ...La bienveillance naît donc d'un équilibre entre un fond commun d'exigences permanentes – celle de répondre aux besoins fondamentaux de l'utilisateur de la manière la plus individualisée et personnalisée possible – et une interprétation puis une mise en œuvre par définition ponctuelles et dynamiques données par les professionnels au sein d'une structure déterminée. La bienveillance se définit par conséquent au terme d'échanges continus entre tous les acteurs : institutions, professionnels, usagers, familles et proches des usagers, bénévoles et parties prenantes ponctuelles de l'accompagnement. Ce n'est qu'au croisement et dans le respect de toutes ces analyses qu'une bienveillance réellement légitime peut se construire au sein des structures... »¹

Cette démarche, portée par la direction générale, les directions des établissements et services et les cadres de proximité s'appuie sur des référents et se décline au quotidien dans tous les actes d'accompagnement.

Elle repose sur 5 grands principes définis par la Haute Autorité de Santé (HAS)

Une culture partagée du respect de la personne

L'utilisateur est une personne unique, par son histoire, sa dignité et sa singularité. Chaque personne doit pouvoir trouver une réponse adaptée à ses besoins, ses sensibilités, son parcours de soin et sa trajectoire de vie.

Ce principe est fondé sur l'égalité de dignité de tous les êtres humains, qui figure dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et est réaffirmée dans tous les textes de référence des professionnels du secteur social et médico-social.

Une manière d'être et d'agir des professionnels dans un cadre institutionnel

Cette posture refuse sans concession toute forme de violence et d'abus d'où qu'elle émane. Cela implique que les professionnels soient soutenus et accompagnés dans le sens qu'ils donnent à leurs actes et qu'ils puissent s'appuyer sur une institution qui a défini la démarche de signalement et les mesures correctives.

Une valorisation de l'expression de la personne

Cette valorisation s'appuie sur des outils adaptés favorisant un dialogue respectueux des droits et des choix exprimés par la personne, son représentant légal ou ses proches lorsqu'elle ne peut les énoncer. La possibilité, pour la personne accueillie de désigner une personne de confiance pour l'accompagner dans son parcours, est venue confirmer ce principe.

Un aller-retour permanent entre penser et agir

La bientraitance exige à la fois une réflexion collective sur la pratique pour une prise de recul régulière et une mise en acte des mesures que la réflexion collective a mûri et préconisé pour améliorer les pratiques. C'est également une culture de questionnement permanent qui réfute l'accompagnement comme étant uniquement une série d'actes.

Une démarche continue d'adaptation à une situation donnée

La recherche de la bientraitance est une quête sans fin de la meilleure réponse possible à un besoin identifié. Cette recherche suppose une collaboration incessante entre tous les acteurs de la bientraitance et demande la prise en compte du plus grand nombre de paramètres possibles concernant la personne : son identité, son parcours et tout ce qui fait son expérience personnelle dans le monde : rythme, habitat, relations et vie sociale, objets personnels et familiaux, univers de sons ou d'images....

Cette démarche se veut positive et préventive mais ne peut permettre à elle seule d'éviter tout risque de maltraitance dont voici la définition officielle :

« La maltraitance vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle.

Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. »¹

L'Association en a donc organisé la prévention, en s'appuyant sur la démarche qualité et gestion des risques déployée au niveau associatif.

Nous disposons d'un outil dédié à la qualité, le logiciel AGEVAL qui permet le signalement et le traitement des événements indésirables.

Une procédure dédiée est disponible pour chaque professionnel.

Une charte de confiance également disponible dans AGEVAL formalise nos engagements en faveur des salariés qui signalent les événements indésirables.

¹ Art. L. 119-1 du code de l'action sociale et des familles ; Art. L.1431-2 du code de la santé publique

LES PROFESSIONNELS

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



6.1 L'organigramme



Le Directeur Adjoint du Département remplace le Directeur du Département lors de ses périodes de suspension de contrat de travail (Maladie, CP,...). En cas d'absence du Directeur du Département, le Directeur-Adjoint s'adresse à la Direction générale pour les missions qui ne lui sont pas déléguées.

Le cadre règlementaire

La gestion des moyens humains est en conformité avec le décret N° 2009-322 du 20 mars 2009 relatif aux obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie. Ces moyens permettent de mener à bien le projet d'établissement dans une Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité.

6.2 Les Fonctions et délégations

Par délégation du Directeur Général, le Directeur du DEPARTEMENT est en charge de l'ensemble des Établissements et Services composant ledit département.

Ses missions relèvent des domaines suivants :

- Vie Associative
- Vie des établissements
- Vie des usagers
- Démarche qualité
- Hygiène et sécurité
- Gestion des ressources humaines
- Gestion budgétaire

Par délégation du Directeur du Département, le Directeur-Adjoint de Département est en charge du fonctionnement des Établissements et Services.

Ses attributions s'inscrivent essentiellement dans les domaines suivants :

- Vie des établissements
- Vie des usagers
- Démarche qualité

Fiches de postes

Une fiche de poste est rédigée pour chaque salarié.

Les délégations

Le Directeur du Département Adultes a reçu délégation du Directeur Général de l'Association pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement placé sous sa responsabilité.

Une feuille de délégation en fixe les contours et limites. Les délégations données au Directeur du Département Adultes font l'objet d'une évaluation annuelle. C'est un outil de transparence sur l'organisation et la répartition des pouvoirs, le document unique de délégation précise les délégations existantes entre la personne morale et le professionnel de direction

C'est donc dans ce cadre, que le Directeur de l'établissement reçoit ses délégations

Schéma d'organisation du Département Adultes

Le schéma d'organisation du Département Adultes est un document qui reprend pour les métiers de directeur, directeur adjoint, chefs de services, la cartographie des interventions de cet ensemble de professionnels.

6.3 Les professionnels et le compétences

CATEGORIES	Effectif alloué 2019	Ratio pour 26 résidents
Éducateur spécialisé	1,40	0,054
Moniteur éducateur	1,00	0,038
Éducateur sportif	0,30	0,012
Aide médico-psychologique	8,40	0,323
Aide-soignant	5,78	0,222
Fonction "Socio-éducative"	16,88	0,65
Médecin rééduc. Fonctionnelle	0,10	0,004
Médecin généraliste	0,10	0,004
Personnel médical	0,20	0,01
Psychologue	0,15	0,006
IDE	2,10	0,073
Ergothérapeute	0,16	0,006
Kinésithérapeute	0,50	0,019
Personnel paramédical	2,71	0,10
Fonction "Soins"	2,91	0,11
Directeur	0,40	0,015
Directeur adjoint	0,05	0,002
Adjoint de direction	1,00	0,038
Cadre infirmier	0,30	0,012
Fonction "Encadrement"	1,75	0,07
Technicien administratif	0,17	0,007
Secrétaire de Direction	0,50	0,019
Comptable	0,20	0,008
Secrétaire médicale	0,20	0,008
Cadre technique	0,08	0,003
Informaticien	0,03	0,001
Chargé communication et qualité	0,08	0,003
Référent santé sécurité au travail	0,08	0,003
Gestion et Administration	1,34	0,05
Agent des serv log N1	0,80	0,031
Ouvrier des serv log N2	0,43	0,017
Maîtresse de maison	0,27	0,010
Personnel des services généraux	1,50	0,06
Fonction "Logistique"	2,84	0,11
TOTAL GENERAL	24,38	0,94

L'éducateur spécialisé : élément moteur du projet personnalisé, est également le coordinateur du projet personnalisé en collaboration avec l'ensemble de l'équipe pluri professionnelle. Il est une personne ressource pour les accompagnants et un relais de l'équipe de cadres.

L'éducateur sportif en Activité Physique Adaptée (APA) élabore et met en place des programmes d'activités adaptés aux capacités des résidents, favorisant leur mobilité, coordination et autonomie. Il contribue au projet personnalisé en améliorant le bien-être physique et mental des personnes accueillies. En lien avec l'équipe pluridisciplinaire, il sensibilise les professionnels aux bienfaits de l'exercice et garantit des activités sécurisées et stimulantes pour améliorer la qualité de vie des résidents.

Le moniteur éducateur a un rôle d'animation, de prévention et d'éducation auprès des personnes accompagnées, il a en charge le suivi des projets, le développement d'activités mutualisées, le partage informations. Il a un rôle de

coordination des actions au sein de la MAS.

L'aide médico-psychologique - AES exerce une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne. Par le soutien dans les gestes de la vie quotidienne, il participe donc au bien-être physique et psychologique de la personne. Il contribue également à la prévention de la rupture et/ou la réactivation du lien social par la lutte contre l'isolement, le maintien des acquis et la stimulation des potentialités.

L'aide-soignant contribue au bien-être des résidents, en les accompagnant dans tous les gestes de la vie quotidienne et en aidant au maintien de leur autonomie. En collaboration avec l'infirmier et sous sa responsabilité, l'aide-soignant assure auprès des résidents des soins d'hygiène et de confort : toilette, repas, réfection des lits, accueil, installation et transfert des résidents... Il transmet ses observations par écrit et par oral pour assurer la continuité des soins.

Le cadre de santé coordonne l'activité de soins.

L'infirmier surveille l'état de santé des résidents et réalise des actes techniques infirmiers. Il planifie, en collaboration avec le médecin, les consultations nécessaires et assure le suivi des rendez-vous médicaux. L'infirmier gère également le stock du matériel médical, veillant à ce que tout soit disponible pour les soins quotidiens et les interventions d'urgence. Il effectue les prélèvements médicaux et assure la gestion des médicaments dans les chariots de médicaments connectés, garantissant une distribution sécurisée et adaptée aux prescriptions

L'ergothérapeute sollicite les fonctions déficitaires et les capacités résiduelles des résidents pour leur permettre de maintenir, récupérer ou acquérir la meilleure autonomie individuelle possible.

Le kinésithérapeute intervient principalement dans le but d'entretenir le corps des résidents : mobilisation, verticalisation, travail respiratoire... Il suit les prescriptions médicales. Depuis 2014, l'établissement fait appel à des kinésithérapeutes libéraux.

Les médecins sont au nombre de 2 et interviennent l'un en médecine générale, l'autre en médecine physique.

L'équipe administrative a en charge l'accueil, le secrétariat médical, le secrétariat des usagers, les ressources humaines, la comptabilité.

Le psychologue est centré sur l'accompagnement de la santé psychique et du parcours médico-social des résidents. Il vient également soutenir les équipes et éventuellement la famille.

L'équipe logistique assure l'entretien courant du bâtiment, la gestion des commandes (changes, alèzes, produits d'entretiens...), la gestion du linge des résidents, le ménage.

6.4 L'interdisciplinarité

L'intérêt de parvenir à un projet personnalisé le plus efficient possible oblige les différents professionnels, quel que soit leur métier, à travailler ensemble autour de l'accompagnement du résident.

L'instance la plus représentative de cette interdisciplinarité est la réunion de projet personnalisé.

Cependant, d'autres réunions regroupant différents métiers sont organisées afin de garantir une réponse optimale à chaque problématique.

La réunion de coordination hebdomadaire

Tous les lundis matin de 9H00 à 9h30, une réunion de coordination est organisée. Elle associe :

- Le directeur
- Le directeur adjoint
- Les chefs de services de la MAS et du Foyer d'Accueil Médicalisé
- Le cadre infirmier et/ou un infirmier
- Le psychologue
- L'ergothérapeute
- Un éducateur spécialisé
- Une secrétaire

L'objet de cette réunion est de faire un rapide point sur les problématiques individuelles ou les actions de la semaine. Les actions à mettre en œuvre ou les pistes de travail y sont initiées afin qu'elles soient coordonnées et ainsi éviter les dysfonctionnements.

La réunion de service

Dans chaque service une réunion mensuelle est organisée, elle a pour objectif principal de coordonner les actions menées auprès des résidents, en veillant à la continuité et à la cohérence des interventions. Elle permet aux professionnels d'échanger sur les situations rencontrées, d'identifier les difficultés ou questionnements liés à l'accompagnement des résidents, et de réfléchir collectivement à des solutions adaptées. Ce moment de partage favorise également l'identification et la régulation des éventuels dysfonctionnements au sein du service, que ce soit au niveau de l'organisation, de la communication, ou des pratiques professionnelles.

Au-delà de la gestion des problématiques, la réunion vise à renforcer la cohésion de l'équipe pluridisciplinaire, à favoriser une dynamique positive de travail, et à encourager des initiatives en faveur du bien-être des résidents. C'est un espace privilégié pour proposer des améliorations, mutualiser les bonnes pratiques, et travailler ensemble à l'optimisation des projets personnalisés. Cette réunion participe à la qualité de l'accompagnement, à l'évaluation des actions menées et à l'ajustement des méthodes pour répondre aux besoins évolutifs des résidents.

Enfin, elle offre l'opportunité d'aborder des thématiques transversales liées aux projets d'établissement, aux formations, et aux évolutions du cadre législatif ou des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

La réunion d'équipe spécifique

En fonction de différentes problématiques, des réunions d'équipe peuvent être organisées en présence de certains professionnels : médecins, psychologue...

6.5 Le soutien aux professionnels

En plus des réunions de service présentées précédemment, l'établissement organise des réunions d'étude clinique, essentielles pour approfondir l'analyse des situations complexes rencontrées dans l'accompagnement des résidents. Ces réunions sont animées par la psychologue de l'établissement, qui joue un rôle central en facilitant les échanges et en apportant un éclairage clinique sur les problématiques soulevées. L'ordre du jour est préparé conjointement par les équipes et le chef de service, afin de cibler les cas les plus pertinents et d'assurer une approche structurée des discussions. Selon les besoins, il est possible d'inviter des professionnels des services transversaux, comme les médecins, kinésithérapeutes ou éducateurs spécialisés, afin d'enrichir les analyses avec des perspectives complémentaires et des expertises spécifiques.

Une réunion d'étude clinique est organisée par unité de façon trimestrielle. Ce rythme permet à l'équipe de suivre l'évolution des situations étudiées, d'ajuster les interventions si nécessaire, et d'assurer une continuité dans la prise en charge des résidents. Ces réunions sont des moments privilégiés pour la réflexion pluridisciplinaire, permettant de renforcer la cohérence des interventions et d'adapter les pratiques aux besoins des personnes accompagnées.

Par ailleurs, pour les cadres de proximité (chefs de service, cadre de santé), des réunions de groupe d'analyse des pratiques (GAP) sont organisées au sein de l'association. Ces réunions permettent aux responsables d'équipe de prendre du recul sur leurs pratiques professionnelles, d'échanger sur les difficultés managériales ou organisationnelles qu'ils rencontrent, et d'obtenir un soutien méthodologique dans la gestion de leur équipe. Ce travail d'analyse et de réflexion en groupe est fondamental pour prévenir l'épuisement professionnel, renforcer les compétences managériales, et favoriser une meilleure cohésion au sein des équipes. Il s'agit également d'un espace d'écoute et de soutien, propice à l'amélioration continue des pratiques.

L'établissement projette de mettre en place ces Groupes d'Analyse des Pratiques (GAP) pour l'ensemble des salariés, afin de favoriser une démarche réflexive à tous les niveaux de l'organisation. L'objectif est de permettre à chaque professionnel, quel que soit son rôle, de bénéficier d'un espace d'expression et d'analyse pour améliorer ses pratiques, échanger avec ses pairs, et mieux comprendre les enjeux relationnels ou éthiques liés à l'accompagnement des résidents. Ce projet vise à renforcer la qualité des soins et de l'accompagnement au sein de la structure tout en soutenant le développement personnel et professionnel des salariés.

Dans une logique de continuité, l'accès à la formation professionnelle individuelle permet aux personnels de se perfectionner selon les orientations associatives énoncées chaque année. Il importe que la formation en rapport à la finalité et aux objectifs de l'établissement, soit en prise aux réalités du quotidien des jeunes, leurs évolutions, les projets.

Il est demandé aux professionnels participant à des sessions de formation, des journées d'études, des colloques d'en faire un compte-rendu synthétique lors des réunions pluridisciplinaires. C'est un moment propice à l'enrichissement des connaissances, des savoir-faire, des techniques de chacun.



CAZIN PERROCHAUD
association

association reconnue d'intérêt général

42 avenue Charles Roussel

62600 Berck-sur-Mer

03 21 89 17 20

association@cazinperrochaud.fr

www.cazinperrochaud.fr